

CONTRAT DE SCOLARISATION

GRUPE SCOLAIRE LA SALLE SAINT ANNE SAVOISIENNE

ETABLISSEMENT CATHOLIQUE PRIVE D'ENSEIGNEMENT ASSOCIE A L'ETAT PAR CONTRAT
D'ASSOCIATION

Entre :

L'ETABLISSEMENT « **GRUPE SCOLAIRE LA SALLE SAINT ANNE SAVOISIENNE** »

Et

Monsieur et/ou Madame
demeurant....., représentant(s) légal(aux), de l'enfant
....., désignés ci-dessous "le(s) parent(s)"

Il a été convenu ce qui suit

• ARTICLE 1ER - OBJET :

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'enfant sera scolarisé par le(s) parent(s) au sein de l'établissement catholique « **GRUPE SCOLAIRE LA SALLE SAINT ANNE SAVOISIENNE** », ainsi que les droits et les obligations réciproques de chacune des parties.

• ARTICLE 2 - OBLIGATIONS DE L'ETABLISSEMENT :

L'établissement « **GRUPE SCOLAIRE LA SALLE SAINT ANNE SAVOISIENNE** » s'engage à scolariser l'enfant en classe de pour l'année scolaire **20..... – 20.....** et pour les années suivantes selon le vœu des parents, sauf cause réelle et sérieuse justifiant la non poursuite de la scolarisation de l'enfant dans l'établissement, (cf. article 7-2 ci-dessous).

L'établissement a mis en place un règlement financier. Des justificatifs de ressources seront demandés pour les premières catégories. L'établissement s'engage à respecter la confidentialité de ces informations.

• ARTICLE 3 - OBLIGATIONS DES PARENTS :

Le(s) parent(s) s'engage(nt) à inscrire l'enfant en classe de au sein de l'établissement pour l'année scolaire **20..... – 20.....**

Le(s) parent(s) reconnaît(ssent) avoir pris connaissance du projet éducatif, du contrat de vie lycéenne et du règlement financier de l'établissement, y adhérer et mettre tout en œuvre afin de le respecter.

GRUPE SCOLAIRE LA SALLE : SAINT ANNE - SAVOISIENNE

Lycée Sainte-Anne (administration) : 260 Rue de la Leya - 73290 La Motte-Servolex

Tel accueil : 04 79 26 09 00 comptabilité : 04 79 26 09 14

email : direction@steanne-sav.fr SIRET : 776 484 016 000 22

Lycée Savoisiennne : 85 chemin des Nuettes – 73420 –Drumettaz-Clarafond

Tel : 04 79 26 09 00 Fax : 04 79 61 11 30

email : direction@steanne-sav.fr SIRET : 776 484 016 000 30

www.steanne-sav.fr

Le(s) parent(s) reconnaît(ssent) avoir pris connaissance du coût de la contribution familiale de leur enfant au sein de l'établissement « **GROUPE SCOLAIRE LA SALLE SAINT ANNE SAVOISIENNE** »

Le(s) parent(s) s'engage(nt) à en assurer la charge financière, dans les conditions du règlement financier annexé à la présente convention financière et mis à jour annuellement.

• ARTICLE 4 - COUT DE LA SCOLARISATION

Le coût de la scolarisation comprend plusieurs éléments :

- la contribution des familles (lycée privé)
- les prestations parascolaires choisies pour votre enfant (cantine, étude surveillée, internat, participation à des voyages scolaires, ...)
- les adhésions volontaires aux associations qui participent à l'animation de l'établissement scolaire de votre enfant : association de parents d'élèves : APEL, association sportive : UGSEL, dont le détail et les modalités de paiement figurent dans le règlement financier, remis en annexe.

• ARTICLE 5 - ASSURANCES :

L'établissement « **GROUPE SCOLAIRE LA SALLE SAINT ANNE SAVOISIENNE** » assure automatiquement l'enfant pour ces activités scolaires et extra-scolaire chez les assurances FEC sous la formule HARMONIE (voir dépliant des prestations joint au dossier)

• ARTICLE 6 - DEGRADATION VOLONTAIRE DU MATERIEL :

La remise en état ou le remplacement du matériel dégradé par un élève fera l'objet d'une facturation au(x) parent(s) sur la base du coût réel incluant les frais de main-d'œuvre.

• ARTICLE 7 - DUREE ET RESILIATION DU CONTRAT :

7-1 RESILIATION EN COURS D'ANNEE SCOLAIRE :

Sauf sanction disciplinaire ou motif grave, la présente convention ne peut être résiliée par l'établissement en cours d'année scolaire.

En cas d'abandon de la scolarité en cours d'année scolaire sans cause réelle et sérieuse reconnue par l'établissement, le(s) parent(s) reste(nt) redevable(s) envers l'établissement **d'une indemnité de résiliation égale à 100 €** telle que définie en annexe.

Le coût de la scolarisation au prorata temporis pour la période écoulée, reste dû dans tous les cas.

Les causes réelles et sérieuses de départ de l'élève en cours d'année sont :

- Le déménagement,
- Le désaccord sur le projet éducatif de l'établissement, perte de confiance réciproque entre la famille et l'établissement...

GROUPE SCOLAIRE LA SALLE : SAINT ANNE - SAVOISIENNE
Lycée Sainte-Anne (administration) : 260 Rue de la Leya - 73290 La Motte-Servolex
Tel accueil : 04 79 26 09 00 comptabilité : 04 79 26 09 14
email : direction@steanne-sav.fr SIRET : 776 484 016 000 22

Lycée Savoisiennne : 85 chemin des Nuettes - 73420 - Drumettaz-Clarafond
Tel : 04 79 26 09 00 Fax : 04 79 61 11 30
email : direction@steanne-sav.fr SIRET : 776 484 016 000 30

www.steanne-sav.fr

→ Tout autre motif légitime accepté expressément par l'établissement.

7-2 RESILIATION AU TERME D'UNE ANNEE SCOLAIRE :

Les parents informent l'établissement de la non-réinscription de leur enfant durant le second trimestre scolaire, à l'occasion de la demande qui est faite à tous les parents d'élèves, et au plus tard le 1^{er} juin.

L'établissement s'engage à respecter ce même délai (le 1^{er} juin) pour informer les parents, de la non-réinscription de leur enfant, pour une cause réelle et sérieuse (impayés, désaccord sur le projet éducatif de l'établissement, perte de confiance réciproque entre la famille et l'établissement...)

• ARTICLE 8 - DROIT D'ACCES AUX INFORMATIONS RECUEILLIES :

Les informations recueillies ici sont obligatoires pour l'inscription dans l'établissement. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont conservées conformément à la loi, au départ de l'élève, dans les archives de l'établissement.

Certaines données sont transmises, à leur demande, au Rectorat de l'Académie ainsi qu'aux organismes de l'Enseignement catholique auxquels est lié l'établissement.

Sauf opposition du(des) parent(s), noms, prénoms et adresses de l'élève et de ses responsables légaux sont transmises à l'association de parents d'élèves "APEL" de l'établissement (partenaire reconnu par l'Enseignement catholique).

A, le.....

Signature (s) **des** représentants légaux de l'enfant

Signature du chef d'établissement